

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°51/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 30 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Florian **D'ANGELO**, Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Florian **D'ANGELO**).

Absente : Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Florian **D'ANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ZAC CENTRE VILLE – CESSION ILOTS A-B ET E – SUBSTITUTION ACQUEREUR

Exposé du Maire

Dans sa séance du 22 octobre 2020, le Conseil a validé la cession des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville à la société REGENCY dont le siège social est à Lyon.

Le montant de cette cession a été fixé à 1.075.000 € pour ces trois lots qui sont appelés à accueillir un programme immobilier de cent treize logements, ainsi que cinq box réservés à des activités artisanales.

A ce jour, il reste à signer la promesse de vente de ces ilots.

Initialement prévue avec la société REGENCY, cette promesse de vente sera finalement signée avec la société GRAMMONT CHERUY 2019 constituée à cet effet.

Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération actant cette substitution d'acquéreur et ne remettant pas en cause les autres termes de la délibération du 22 octobre 2020.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne tous pouvoirs au Maire ou à son 1^{er} Adjoint pour signer la promesse de vente des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville à la société GRAMMONT CHERUY 2019 et ce, au prix de 1.075.000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 04 octobre 2021
Le Maire,

